

FACE AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE, UNE GESTION GLOBALE DE L'EAU EST NÉCESSAIRE

Philippe LAURENT

- ▶ Maire de Sceaux
- ▶ Président de la Fédération des élus des entreprises publiques locales (FedEpl)



La prise de conscience est désormais largement partagée : l'eau n'est pas une marchandise mais une ressource vitale, et de plus en plus une denrée rare. Elle est au cœur des politiques européennes, nationales et locales.

L'ensemble des parties prenantes - élus locaux, opérateurs, usagers - doit en tenir compte dès lors qu'il s'agit de réfléchir à l'évolution des politiques publiques de l'eau et aux projets de développement dans les territoires.

Les Entreprises publiques locales (Epl) : une réponse pour une gestion locale et durable de la ressource

Face à un tel défi, les collectivités territoriales disposent d'une palette de solutions efficaces, et font confiance à la cinquantaine de Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à Opération unique (SemOp). Ces dernières sont en charge du traitement et de la distribution de l'eau, ainsi que de sa gestion globale et de ses différents usages, en métropole comme dans les territoires ultramarins.

Présidées par les élus locaux, les Epl d'eau potable et d'assainissement assurent la maîtrise publique du service. En participant au conseil d'administration de ces structures, les collectivités territoriales sont associées aux choix stratégiques pour améliorer l'efficacité des réseaux et garantir des économies pérennes d'eau. Plusieurs territoires, dont des métropoles, sont

inscrits dans cette démarche, à l'instar de la Spl Eau du Bassin Rennais à Rennes ou de la Semrap dans le Puy-de-Dôme.

Au-delà du petit cycle de l'eau, les Epl d'eau brute s'engagent depuis les années 1950 à un partage équitable entre tous les usages - eau potable, biodiversité, agriculture, industrie, tourisme etc.- dans des régions marquées par une forte tension sur la ressource et soumises aux événements extrêmes liés au changement climatique. C'est le cas de la Compagnie d'aménagement des côtes de Gascogne (CACG), de la Compagnie d'aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc (BRL) dans la région Occitanie, de la Société du Canal de Provence en Région Sud, ainsi que de la SAPHIR à La Réunion. Ces Epl ont développé une solide expérience et acquis un véritable savoir-faire : elles travaillent en particulier avec les agriculteurs pour réduire leur consommation en eau et optimiser l'irrigation agricole. Ces sociétés d'aménagement régional sont un modèle qui fonctionne et qui ne doit pas se limiter à ces territoires. C'est maintenant qu'il faut agir car elles impliquent des investissements structurants qui s'inscrivent dans une temporalité longue, comme la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) a pu le rappeler auprès de l'Assemblée nationale ces derniers mois.

« Présidées par les élus locaux, les Epl d'eau potable et d'assainissement assurent la maîtrise publique du service. »

Les Epl pour une politique de l'eau décloisonnée

Aujourd'hui, les enjeux de gestion durable de l'eau dépassent ces seules Epl. La croissance des intercommunalités et en particulier des zones urbaines denses, d'autant plus dans le contexte de mise en œuvre de l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN), pose l'exigence de la sobriété et de la sécurisation de l'accès à l'eau.

Ainsi, les 300 Sem, Spl et SemOp d'aménagement qui viabilisent les terrains et installent des conduites d'eau potable, se questionnent sur l'optimisation des ressources disponibles pour les utilisateurs de ces nouvelles constructions (logements, équipements publics ou privés etc.).

Les aménageurs publics s'engagent toujours plus dans une perspective de gestion intégrée de la ressource eau. Plusieurs opérations visant à récupérer l'eau de pluie, désimperméabiliser les sols, favoriser les îlots de fraîcheur en témoignent. Face au réchauffement climatique, l'eau modèle à sa manière la ville de demain et l'économie mixte locale participe à sa construction. ●

